

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département CALVADOS
		Canton CAEN XVI
	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mille vingt deux

Le 7 novembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 27 octobre 2022

Date d'affichage 27 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 31

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Ayhan AYDAR et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Yann DRUET et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Ayhan AYDAR et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Clément HUYGHE et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2022-089 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

L'article L.270 du code électoral stipule « que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Pour faire suite à la démission de Monsieur Geoffrey BRILAUD, conseiller municipal, membre de la liste « IFS pour tous », il convient donc de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Il est proposé de prendre acte de l'installation de Monsieur Christophe HEBERT dans ses fonctions au sein du conseil municipal à compter de ce jour.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.270 du code électoral ;

VU l'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 ;

VU la démission de Monsieur Geoffrey BRILAUD adressée à Monsieur le Maire en date du 24 octobre 2022, de son poste de conseiller municipal de la liste « IFS pour tous » ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 3 novembre 2022 ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L.270 du code électoral, il convient de pourvoir au remplacement du siège d'un conseiller municipal devenu vacant ;

CONSIDERANT que le candidat venant immédiatement après Monsieur Geoffrey BRILAUD est Monsieur Christophe HEBERT ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL** :

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Christophe HEBERT dans ses fonctions de conseiller municipal pour la liste « Ifs pour tous ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 7 novembre 2022

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENBRE



Rendue exécutoire le : 10 novembre 2022

Affichée le : 14 novembre 2022

Acte à classer

2022-089

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-10T11-59-50.00 (MI241023939)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20221110-2022-089-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Installation d'un nouveau conseiller municipal

Date de décision : 10/11/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.2. Autres

Acte : [089.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 10/11/22 à 11:16

Date 10/11/22 à 11:59

Date 10/11/22 à 12:05

Par [LELONG EMILIE](#)

Par [LELONG EMILIE](#)